

Avis aux personnes intéressées

Régie de l'énergie

***Demande d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité relative au remplacement des systèmes de commande et de protection liés à la compensation série aux postes d'Abitibi, de Bergeronnes, de Chibougamau et des Montagnais
(Dossier R-3962-2016)***

Objet de la demande

Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le **Transporteur**) demande à la Régie de l'énergie (la **Régie**) l'autorisation de remplacer les systèmes de commande et de protection liés à la compensation série aux postes à 735 kV d'Abitibi, de Bergeronnes, de Chibougamau et des Montagnais, incluant les travaux connexes (le **Projet**).

Le Projet, au montant total de 64,7 M\$, vise à prolonger la durée de vie utile de la compensation série à ces postes par le remplacement de systèmes de commande et de protection ayant dépassé la fin de leur durée de vie utile. Il s'inscrit dans la catégorie d'investissement « maintien des actifs ». Les mises en service du Projet sont prévues pour les mois de juillet 2017 (Montagnais), novembre 2017 (Abitibi et Bergeronnes), septembre 2018 (Montagnais) et novembre 2018 (Chibougamau).

Cette demande est soumise en vertu des articles 31(5°) et 73 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la **Loi**), ainsi qu'en vertu des articles 1, 2 et 3 du *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie*.

Procédure d'examen de la demande

La Régie traitera cette demande par voie de consultation.

La Régie ne juge pas nécessaire de solliciter d'interventions formelles au présent dossier. Les personnes intéressées pourront soumettre des commentaires à la Régie, avec copie au Transporteur, au plus tard le **20 avril 2016 à 12 h**. Ce dernier pourra répondre à ces commentaires au plus tard le **27 avril 2016 à 12 h**.

Les commentaires doivent préciser l'identité et les coordonnées de leur auteur et être accompagnés d'une description de la nature de son intérêt et de tout renseignement pertinent qui les explique ou les appuie.

La demande du Transporteur, les documents afférents, la Loi, le *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie* ainsi que le *Règlement sur les conditions et les cas requérant une autorisation de la Régie de l'énergie* sont disponibles sur le site internet de la Régie au www.regie-energie.qc.ca.

Pour toute autre information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courrier électronique.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie
800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2
Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888-873-2452
Télécopieur : 514 873-2070
Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 